

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2026

DIRECTION DE LA CULTURE

27

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION FNCC (FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALE POUR LA CULTURE)**DELIBERATION
APPROUVEE PAR****Voix pour****Voix contre****A l'unanimité****Abstention****Non-participation au vote****Annexe : Bulletin d'adhésion**

L'An deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures

Le Conseil municipal, dûment convoqué par Mme le Maire le vingt-trois juin deux mille vingt-six,

S'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS, Maire,

Présents :

MME Sandrine BERNO DOS SANTOS, MME Karine CONTE, M. Patrick MEUNIER, MME Samira TAFAT, M. David LUCEAU, MME Aurélie RENARD, M. Christophe SIMEONI, MME Virginie MESSMER, M. Marc LARTIGAU, M. Karim BOUKHIAR, MME Larissa GUILLEMET, M. Calvin BAGLAND, MME Nadyne BELVAUDE, M. Alain DAILLY, MME Claude GRAPPE, M. Guy MICHEL, MME Désirée KOFFI, M. Philippe DOMPEYRE, MME Céline ALLOUCHE, M. Bertrand LACOSTE, MME Valérie NADREAU, MME Corinne MORVAN, MME Aude LE GOUGUEC, M. Fabrice MOULINET, M. Jean-Pierre JUNG, M. Jonathan TAYAR, MME Elsa SOUSSI, M. Victor HAZARD, MME Berfine GULER, M. Karl OLIVE, MME Vanessa HUBERT, M. Eric ROGER, MME Sabrina DE BACKER, M. Antoine SALAMONE, MME Karine EMONET-VILLAIN, M. Stanislas SAMUEL, MME Béatrice LE BLAY, M. Rudy PRISO.

Absents excusés :

MME Hatice BARRE

M. Jean-Jacques NICOT

MME Sandrine RUHAUD

M. Nelson JESUS DE PEDRO

MME Aline SMAANI

Pouvoirs :

MME Hatice BARRE à MME Samira TAFAT

M. Jean-Jacques NICOT à MME Virginie MESSMER

MME Sandrine RUHAUD à MME Le MAIRE

M. Nelson JESUS DE PEDRO à M. Marc LARTIGAU

MME Aline SMAANI à MME Sabrina DE BACKER

Secrétaire : Christophe SIMEONI

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MADAME LE MAIRE

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que la Ville souhaite adhérer à la Fédération Nationale des Collectivités territoriale pour la Culture.

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20260629-CM_20260629_27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Créée en 1960 à l'initiative d'un groupe de maires de toutes tendances, la Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la culture rassemble aujourd'hui plus de 450 collectivités territoriales : communes et groupements de communes, métropoles, départements et régions.

La FNCC, association pluraliste, est un lieu de rencontre exceptionnel entre élus permettant l'échange d'informations, la confrontation des expériences, l'analyse en commun des problématiques sectorielles comme transversales et l'élaboration de propositions dans tous les domaines de l'action culturelle locale.

La majorité des grandes villes sont adhérentes à la FNCC ainsi qu'un grand nombre de villes moyennes, villes de banlieue, communes rurales et également départements, régions, communautés de communes et d'agglomération, métropoles, communes nouvelles. Toutes ces collectivités territoriales nourrissent la forme originale et pluraliste de l'action de la Fédération. Elles sont représentées paritairement au sein du Conseil d'administration.

La FNCC signe une convention triennale avec le ministère de la Culture depuis 1995, instaurant ainsi un dialogue suivi avec l'Etat. Agréée organisme de formation des élus territoriaux depuis le 1er juillet 1994 par le ministère de l'Intérieur, elle offre un calendrier de sessions de formation de qualité répondant aux besoins et aux souhaits des élus.

La FNCC met en place des groupes de travail qui élaborent, en concertation avec les professionnels, des propositions concrètes. Elle publie une infolettre hebdomadaire, Culture à vif, qui relaie l'actualité culturelle tant nationale que locale, rend compte des travaux de la Fédération (séminaires, interventions, communiqués...) et valorise les initiatives territoriales de ses adhérents. Des publications plus ponctuelles sont également réalisées : Guide Bibliothèques, Guide cinéma, Lettre d'Échanges.

Elle est également en dialogue avec les syndicats, fédérations et associations nationales représentant les professionnels des arts et de la culture. Une convention lie la Fédération à l'Observatoire des politiques culturelles (OPC).

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver l'adhésion à la Fédération nationale des Collectivités territoriales pour la culture.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 29 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire,

Considérant la proposition de la direction de la culture d'adhérer à l'association Fédération Nationale des Collectivités territoriales afin de renforcer la politique culturelle de la Ville,

LE CONSEIL,

Vu le rapport

Vu le bulletin d'adhésion entre la FNCC et la Ville,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser Madame le Maire à adhérer à l'association Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion, ses avenants et annexes éventuelles ainsi que tous documents y afférents avec l'association FNCC.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56 avenue de St-Cloud 78011 Versailles cedex <https://citoyens.telerecours.fr/>) dans les deux mois courant à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification.

Article 4 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**



Sandrine BERNO DOS SANTOS

A retourner à :
Monsieur le Président de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture
81 rue de la Tour 42000 SAINT-ETIENNE ou par courriel : secretariat@fncc.fr

Je soussigné(e) Mme, M. :

Qualité :

Représentant(e) la Commune de :

Nombre d'habitants :

Adresse de la Mairie :

..... Code postal :

Site Internet :

Téléphone :

Déclare adhérer à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture, en qualité de
MEMBRE

Nom et prénom du référent de votre collectivité à la FNCC :

Qualité : Courriel@:.....

Nom et prénom du Maire Adjoint à la Culture :

Qualité : Courriel@:.....

Nom et prénom du Directeur du Service Culturel :

Qualité : Courriel@:.....

Fait à : le

Cachet et signature

TARIF DE COTISATION ANNUELLE A LA FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LA CULTURE

Communes de moins de 2000 habitants	calcul proportionnel au nombre d'habitants*
Commune de 2.001 à 10.000 habitants	204 Euros
Commune de 10.001 à 30.000 habitants	511 Euros
Commune de 30.001 à 60.000 habitants	832 Euros
Commune de 60.001 à 200.000 habitants	1 188 Euros
Commune de 200.001 à 1.000.000 habitants	1 782 Euros
Commune de 1.000.001 à 5.000.000 habitants	3 208 Euros
Commune de 5.000.001 à plus habitants	3 920 Euros

La présente adhésion est signée pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dénonçable par simple lettre recommandée, un mois minimum avant le 31 décembre de chaque année.

*NOUVEAU : 0,045 euro par habitant (plancher minimum de 15 euros)

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20260629-CM_20260629_27-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Document publié sur le [site de la ville](#) le 16/07/2026